



## CHARTRE D'ENTREPRISE

Depuis sa fondation en 2000, **SDB Constructions Métalliques SA** a engagé une politique destinée à atteindre un niveau de qualité exemplaire dans ses services et prestations.

Afin de poursuivre cette culture d'entreprise, tous les collaborateurs de **SDB Constructions Métalliques SA** s'engagent à respecter des valeurs concrètes :

- Répondre aux besoins des clients en termes de technologies et de services proposés
- Etre à l'écoute des besoins du client, les anticiper en restant attentif à l'évolution du marché et des nouvelles technologies
- Répondre de manière globale grâce à des connaissances pluridisciplinaires
- Etablir un climat de confiance réciproque avec le client
- Accomplir les prestations dans le respect du mandat confié
- Garantir les délais et la qualité des prestations
- Demander l'accord du client lors de travaux non planifiés
- Afficher rigueur et clarté dans toutes les relations professionnelles
- Pratiquer une politique de prix transparente et compétitive
- Préserver l'intérêt général, tant au plan de la sécurité que de l'environnement
- Respecter les règles de confidentialité.

**SDB Constructions Métalliques SA** cultive une philosophie d'entreprise assurant le bien-être et la satisfaction des clients, tout en garantissant la qualité, le développement et l'application de techniques nouvelles, ainsi que l'épanouissement de chaque collaborateur dans ses activités professionnelles.

Cette attitude a porté ses fruits puisqu'elle a assuré la pérennité et les succès de l'entreprise.

*La direction*



## **MESURES DE PREVENTION**

### **Protections collectives**

L'accès au chantier est strictement réservé aux personnes autorisées et munies de l'équipement adéquat.

L'accès à proximité de la zone de montage est interdit à toute personne non autorisée.

Les accès aux places de travail et les échafaudages seront gardés libres et propres en tout temps.

Le matériel stocké devra être amarré de manière à ne pas s'envoler et ceci tout particulièrement en toiture.

Toute circulation de personne ou véhicule est interdit en dessous des zones de travail.

Les accès aux positions de travail en hauteur se feront au moyen d'échafaudages fixes ou mobiles ou d'échelles attachées.

Echelles, échafaudages fixes et mobiles seront érigés dans les règles de l'art.

Tous les engins de levage et de manutention seront conformes à la législation en vigueur.

Toutes les sangles, chaînes ou autres éléments intermédiaires au levage seront contrôlés et choisis en fonction de la charge à lever.

### **Protections individuelles**

Tout le personnel sera en possession du paquetage minimum :

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| -Vêtements de travail   | - Chaussures de sécurité |
| -Casque                 | - Lunettes de protection |
| -Protection de l'ouïe   | - Gants                  |
| -Pharmacie individuelle | - Vêtements de pluie     |